

SOYEZ ACTEUR DE LA VIE DE VOS FONDS



CONSEILS DE SURVEILLANCE

Mercredi 17 septembre 2025



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur
durable d'un
monde qui change

ACCUEIL DES PARTICIPANTS



EN PRÉSENTIEL

**À PARTIR DE 8H30
À L'AMPHITHÉÂTRE SANTORIN**

Athènes Services
8 rue d'Athènes
75009 Paris

OU



EN VISIOCONFÉRENCE

CONNEXION À PARTIR DE 9H10

*depuis votre ordinateur,
tablette ou smartphone*

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

8h30 – 9h10

Accueil et petit déjeuner

9h10

Connexion aux Conseils de Surveillance (distanciel)

9h15 – 9h25

Mot d'accueil

Par **Nicolas Villet**, Directeur de BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises

9h25 – 9h35

Présentation des Conseils de Surveillance

Par **Isabelle Nicolle-Poulet**, Responsable juridique FCPE

- Le rôle du Conseil de Surveillance, du Président et présentation des résolutions

9h35 – 10h15

Élection des présidents

10h15 – 10h30

Comment BNP Paribas participe et accompagne la nécessaire transition écologique ?

Par **Antoine Sire**, Advisor Direction de l'Engagement d'entreprise

10h30 – 10h50

Point marchés financiers et perspectives

Par **Audrey Pampouille**, Spécialiste Investissements Senior, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe

10h50 – 11h00

PAUSE

11h00 – 11h45

Présentation de la gestion financière des fonds et de leurs performances

11h45 – 12h30

Vote des résolutions et restitution des résultats

12h30 – 14h00

COCKTAIL DÉJEUNATOIRE

13h55

Connexion aux Conseils de Surveillance pour les participants à distance

14h00 – 14h15

Zoom sur les investissements solidaires de BNP Paribas Épargne & Retraite Entreprises

Par **Sonia Liman**, Responsable de l'Engagement

14h15 – 15h00

Politique de vote en Assemblée Générale et bilan 2024

15h00 – 15h30

Informations règlementaires et clôture des conseils

IMPORTANT

Concernant le fonds « MULTIPAR BNP Paribas Perspectives » (qui se dénommera MULTIPAR BNP Paribas Horizon à compter du 26 juin 2025), afin que son Conseil de Surveillance, qui se tient sur première convocation le 17 septembre 2025, puisse valablement délibérer, un quorum doit être atteint. Ainsi, au moins 10% des membres du Conseil de Surveillance doivent être présents ou représentés ou avoir voté par correspondance. Dans le cas contraire, vous êtes convoqués à un second Conseil de Surveillance qui se tiendra à la suite du premier, le 17 septembre 2025 et pour lequel il n'y aura plus de condition de quorum. Les votes en ligne ainsi que les pouvoirs qui auront été effectués et donnés pour le premier Conseil resteront valables pour le second Conseil, les résolutions associées restant les mêmes.

POURQUOI PARTICIPER AUX CONSEILS DE SURVEILLANCE ?

DES DÉCISIONS IMPORTANTES À PRENDRE



Pour valider le rapport de gestion, rendre compte de l'ensemble de la vie des fonds, prendre d'éventuelles décisions sur leurs évolutions...

Pour un véritable pilotage de vos fonds, votre participation est essentielle.

A défaut, les décisions seront prises par d'autres.

UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE



Les rapports de gestion des Fonds Communs de Placement d'Entreprises (FCPE) de votre dispositif d'épargne salariale et/ou de retraite sont obligatoirement soumis à l'approbation des membres des Conseils de Surveillance de ces FCPE. Ces membres sont des représentants salariés porteurs de parts et des représentants des entreprises.

Il est obligatoire que vous fassiez désigner :

- un représentant des salariés porteurs de parts par FCPE ⁽¹⁾,
- et un représentant de votre entreprise.

⁽¹⁾ Conformément au règlement des FCPE de la gamme MULTIPAR nous vous remercions de faire désigner deux personnes par fonds qui assisteront au Conseil : une personne représentant l'entreprise et un salarié porteur de parts représentant l'ensemble des porteurs de parts salariés et anciens salariés.

Conformément au règlement du FCPE BNP PARIBAS Philéis (fonds Multipar Solidaire et/ou Socialement Responsable), nous vous remercions de faire désigner au moins trois personnes qui assisteront au Conseil : une personne représentant l'entreprise et deux salariés porteurs de parts représentant l'ensemble des porteurs de parts salariés et anciens salariés.

COMMENT PARTICIPER AUX CONSEILS DE SURVEILLANCE ?



EN LIGNE, C'EST FACILE !

Rendez-vous sur le site dédié aux Conseils de Surveillance des FCPE.

Pour vous y connecter, suivez les étapes indiquées dans les communications qui vous ont été envoyées par email et/ou par courrier.

Votre identifiant = votre adresse email

VOUS DEVEZ

- **En tant que correspondant entreprise :**
faire désigner et enregistrer le(s) représentant(s) entreprise et le(s) représentant(s) salarié(s) porteur de parts.
- **En tant que représentant salarié ou entreprise :**
vous inscrire, ou voter en ligne, ou donner pouvoir au président du Conseil.

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT

- retrouver la liste des fonds proposés au sein de votre dispositif d'épargne salariale et/ou de retraite.
- consulter les rapports de gestion des différents fonds et les résolutions soumises au vote.

LE PRÉSIDENT DES CONSEILS DE SURVEILLANCE



QUEL EST SON RÔLE ?

Conformément à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), les Conseils de Surveillance doivent élire, pour chacun des fonds, un président parmi les salariés porteurs de parts qui se sont portés candidats.

Il est signataire d'un ou plusieurs procès-verbaux des Conseils de Surveillance retraçant les éléments présentés et les décisions prises.

SANS PRÉSIDENT,
les résolutions ne peuvent pas être votées et
un 2^{ème} Conseil de Surveillance doit se tenir.

ET APRÈS ?

Les présidents des Conseils de Surveillance sont les membres privilégiés du Club des Présidents.

À ce titre, ils reçoivent tous les trimestres de l'information sur les marchés financiers, l'épargne d'entreprise....

COMMENT ASSISTER AUX CONSEILS DE SURVEILLANCE ?

EN PRÉSENTIEL



A L'AMPHITHÉÂTRE SANTORIN

Athènes Services
8 rue d'Athènes
75009 Paris

OU

EN VISIOCONFÉRENCE



Une fois inscrit sur le site, toutes les modalités de connexion (identifiant, mot de passe...) vous seront envoyées 24h avant l'évènement.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe

Société de gestion de portefeuille n° GP 96002 – Siège social : 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris
Adresse courrier : TSA 90007 - 92729 Nanterre Cedex – Société par actions simplifiée au capital de 170 573 424 Euros
319 378 832 RCS – Paris – N° TVA intracommunautaire : FR93319378832
N°ADEME_FR200182_03KLJL

Studio BNPP ERE - 05-25-012 -mai 2025



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur
durable d'un
monde qui change